

Département de la Moselle

COMMUNE DE WOUSTVILLER

Arrondissement de Sarreguemines

PROCES VERBAL DE SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 27 MAI 2024 à 18 H 30.

Sous la présidence de
Madame Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30, salue l'assemblée et remercie de leur présence.

Madame le Maire donne ensuite la parole à Jeanne SCHWARTZ qui procède à l'appel.

Membres du conseil présents :

Mmes Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF – Emilie BETTINGER – Géraldine BUBEL – Véronique CLOSSET - Barbara GROSS – Aline PORTE – Marie-France RAKOWSKI – Jeanne SCHWARTZ - Sophie DUCRET
MM. Christophe BORN – Patrick GUTHAPFEL - Claude HOENIG – Jean-Luc LUTRINGER - Mikael MARTIN - Raphaël MULLER - Jean-Claude VOGEL – Francis WEISHAR - Robert WEISKIRCHER

Membres du conseil représentés (pouvoir) :

Mme Mariette BREITUNG
MM. Jean-Michel GABRIEL - Guillaume STREIFF

Membres du conseil excusés :

Mme Christelle BAUR
MM. Régis BRUCKER

Secrétaire de séance : Sylvie PARZYBOK-GALERA

Quorum :

- Conseillers élus 23
- Conseillers en fonctions 23
- Conseillers présents 18

Le quorum est atteint.

Ordre du Jour :

1. Fusion de l'école maternelle et élémentaire du Chambourg
2. Convention de mise à disposition de locaux - Relais petite enfance
3. Subvention chantier d'insertion
4. Subvention exceptionnelle Chorale Saint-Jean
5. Subvention Une rose un espoir - édition 2024
6. Subvention amicale des secrétaires de mairie de la région de Sarreguemines
7. Subventions Associations

8. Remboursement de frais - formation AMR
9. Divers et communication

Approbation du procès verbal de la séance du : 11 avril 2024

Procès-verbal approuvé à l'unanimité des voix des membres présents.

Délibérations adoptés :

1. FUSION SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DU CHAMBOURG

Dans le cadre de la carte scolaire 2024/2025 et de sa déclinaison sur la commune de Woustviller, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) envisagerait la fusion de l'école maternelle et élémentaire du Chambourg.

Cette fusion permettrait d'améliorer le pilotage pédagogique des deux écoles et une simplification administrative avec une seule direction et par conséquent un interlocuteur. Elle apporterait également une continuité éducatrice depuis la toute petite section jusqu'au CM2.

Lors du conseil d'école du 18 février 2024, suite aux échanges négatifs développés par quelques enseignants, les représentants des parents d'élèves de la maternelle et élémentaire se sont prononcés, à l'unanimité, contre cette fusion.

La DSDEN sollicite l'accord de la commune pour cette fusion.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal se prononcent comme tel :

- 5 voix pour
- 16 voix contre

La proposition de fusion est rejetée par 16 voix contre, l'assemblée délibérante n'est pas favorable à la fusion de l'école maternelle et élémentaire du Chambourg.

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – MATINEES D'EVEIL

Le Relais Petite Enfance (RPE) développé par la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences anime, dans la salle de l'amitié, des matinées d'éveil depuis près de 15 ans à Woustviller destinés aux enfants principalement âgés de moins de trois ans accompagnés de leurs assistants maternels ou de leurs parents dans le but de favoriser la socialisation du jeune enfant, de permettre aux professionnels de l'accueil individuel et aux parents de se rencontrer et d'échanger dans un espace spécialement aménagé pour les tout-petits. Ces animations ont lieu dans différents espaces, communaux ou de partenaires, mis à disposition sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Afin de formaliser ce partenariat, la CASC propose la signature d'une convention par conséquent, Madame le Maire, sollicite aux membres du conseil municipal, l'approbation de la signature de la convention de mise à disposition à titre gracieux pour la salle de l'amitié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix des membres présents, d'accepter la mise à disposition à titre gracieux de ce local et autorise Madame le Maire à signer la convention.

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CHANTIER D'INSERTION DE SARREGUEMINES

Sur proposition de Madame le Maire, les membres du conseil municipal, par 20 voix pour, 1 abstention, acceptent de verser une subvention d'un montant de 300 € au chantier d'insertion de Sarreguemines.

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 CHORALE SAINT JEAN BAPTISTE

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € pour l'exercice 2024. Le conseil municipal, par 20 voix pour, décide d'accorder cette aide à la choral Saint Jean Baptiste de Woustviller.

Madame Véronique CLOSSET, directement concernée par ce point, ne peut prendre part au vote.

5. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « UNE ROSE, UN ESPOIR » SECTION DE WOUSTVILLER – 2024

L'Association « Une rose, un espoir » secteur de WOUSTVILLER a sollicité la municipalité pour une subvention lors de l'opération de collecte de fonds au profit de la ligue contre le cancer organisée les 27 et 28 avril 2024. L'assemblée délibérante propose d'attribuer à l'association une subvention de 1200 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte par 20 voix pour, d'attribuer cette somme à l'Association « Une rose, un espoir » secteur de WOUSTVILLER.

Monsieur Robert WEISKIRCHER, directement concerné par cette affaire ne peut prendre part au vote.

6. SUBVENTION 2024 - AMICALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE DE LA REGION DE SARREGUEMINES

Pour donner suite à la demande de subvention établie par l'amicale des secrétaires de mairie de la région de Sarreguemines, l'assemblée délibérante, accepte de verser une subvention d'un montant de 100 €, à l'unanimité des voix des membres présents.

7. SUBVENTIONS FORFAITAIRES ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES EN 2024

À la suite des demandes de subventions forfaitaires annuelles suivantes :

ASSOCIATIONS	DATE DE LA DEMANDE	DELIBERE LE	MONTANT
Sculpteurs sur bois	19/04/2024	27/05/2024	122,00 €
boulistes de Woustviller	28/03/2024	27/05/2024	122,00 €
Cyclo VTT	30/03/2024	27/05/2024	167,00 €
Une rose un espoir	25/03/2024	27/05/2024	122,00 €
Union Sportive Woustviller	30/03/2024	27/05/2024	122,00 €
TOTAL			700,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix des membres présents, approuve et accepte d'allouer les subventions présentées par les associations.

8. REMBOURSEMENT FRAIS BOISSONS ET VIENNOISERIES – FORMATION AMR

En remboursement des frais avancé par la municipalité lors de la journée de formation de la gestion des cimetières, l'Association des Maires Ruraux de Moselle a adressé le remboursement d'un montant de 66 € et 96.67 € par chèque.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix des membres présents autorise Madame le Maire à encaisser les remboursements précités.

9. DIVERS ET COMMUNICATIONS

INDEXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS CONVENTIONNES AU 1^{ER} JUILLET 2024

Le Conseil Municipal, décide, par 19 Voix pour, 2 contre, d'appliquer l'augmentation de 3.50 % à compter du 1^{er} juillet sur les loyers des logements locatifs conventionnés.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2022 EAU POTABLE

Jean-Claude VOGEL, adjoint au Maire, présente une synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, à l'assemblée délibérante, le rapport complet ayant été transmis à tous les membres du conseil municipal pour leur parfaite connaissance.

Aucune question, ni complément d'information n'a été sollicité.

Tous les points ayant été épuisés, Madame le Maire après avoir remercié les membres du conseil municipal, le personnel communal présent, lève la séance à 19 H 23.

La fiche de présence étant signée par les membres présents à l'exception des conseillers municipaux suivants :

- Madame Barbara Gross, Monsieur Jean-Michel Gabriel représenté par Mme Barbara Gross

Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires de séance (art. L 2121-15).

Procès-verbal arrêté le : **25 juin 2024 à l'unanimité des membres présents**

Madame le Maire,
Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF



Le secrétaire de séance,
Sylvie PARZYBOK-GALERA